

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	Séance du : Mardi 29 Juin 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 36	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 5	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

22. Développement économique – Attribution d'une aide à l'immobilier à la Société IRRIFRANCE et approbation d'une convention :

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé un dispositif en faveur des entreprises du territoire du Clermontais consistant en une aide financière à l'immobilier d'entreprise.

La commission Développement territorial s'est réunie le 21 juin 2021 afin d'examiner la demande de la **SASU IRRIFRANCE** sur son site de PAULHAN, ayant un projet global d'investissement de 7 millions d'euros dont 3 millions d'euros, comprenant la construction d'un nouveau bâtiment et la réhabilitation de locaux de production dont une nouvelle cabine de peinture, l'extension de l'atelier Polyéthylène en vue d'installer une nouvelle ligne d'extrusion.

L'objectif étant de doubler sa capacité de production. 42 emplois supplémentaires sont prévus.

Par application de la grille de notation, le projet présenté par la **SASU IRRIFRANCE**, a obtenu une note de 8,4 sur 10.

Cette note permet à la société IRRIFRANCE d'obtenir une aide de la Communauté de communes du Clermontais d'un montant de **45 000** euros. L'attribution de cette subvention est soumise à la condition du respect par la société IRRIFRANCE du règlement d'attribution des aides à l'immobilier du Clermontais et de la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.

Cette convention met notamment à la charge de la société **SASU IRRIFRANCE** :

- L'obligation de maintenir pendant 3 ans les investissements aidés à compter de la date de fin de programme sur le site ayant bénéficié de l'aide,
- L'obligation d'indiquer la participation financière de la Communauté de communes du Clermontais sur tout support de communication mentionnant l'opération financée,

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Développement territorial réunie le 21 juin 2021.

En conséquence, Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution au profit de la société IRRIFRANCE d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de **45 000 €**.

- **D'APPROUVER** la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.

-**AUTORISER Monsieur** Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

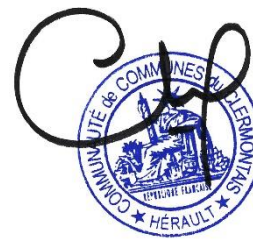
A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'attribution au profit de la société IRRIFRANCE d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de **45 000 €**.

- **APPROUVE** la signature de la convention dont le projet est présenté en annexe.

-**AUTORISE Monsieur** Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.